

Montréal, le 23 mai 2023

Membres de la commission de la santé et des services sociaux

Objet : Projet de loi 15 - Inquiétudes sur les comités des usagers et de résidents

Mesdames, Messieurs,

La Fédération des Mouvements Personne d'Abord (FMPDAQ) et la Fédération québécoise de l'autisme (FQA) appuient les recommandations des regroupements d'usagers pour une **meilleure représentation citoyenne et démocratique dans les établissements de santé et des services sociaux**.

Le projet de loi parle d'être à l'écoute des usagers. Pourtant la disparition d'une partie des comités des usagers enlève aux personnes une voix importante qui leur permet de se faire entendre.

En conséquence, nous recommandons le maintien des comités des usagers par mission, notamment en déficience intellectuelle (DI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Grâce à ces comités, les personnes autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle ont accès plus facilement aux instances de proximité. Elles, ou leur représentant, y ont des postes réservés et bénéficient de soutien à la représentation. En retirant ces comités, nous nous inquiétons, d'une part, qu'elles perdent l'espace pour défendre leurs droits au sein des établissements. D'autre part, nous nous inquiétons qu'elles soient remplacées par d'autres représentants qui ne connaissent pas leur réalité.

Nous nous inquiétons également de la qualité de l'accompagnement sur demande des usagers autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle. Tel que prévu dans le projet de loi, le comité des usagers de l'établissement aura-t-il les ressources et l'expertise pour répondre aux demandes?

Nous recommandons également la représentation des comités des usagers par mission dans les comités des usagers de l'établissement et le comité national des usagers présentés dans le nouveau projet de loi.

Ces entités jouent un rôle essentiel afin de défendre les droits des usagers de chaque établissement. Nous appuyons en conséquence les recommandations du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU).

Pour finir, nous dénonçons solidairement le court délai dont ont disposé les groupes pour présenter un mémoire. Peu de regroupements de défense des droits des usagers ont d'ailleurs été invités à s'exprimer en commission.

Les 9 Mouvements Personne d'Abord du Québec et les 16 associations régionales de parents et de personnes autistes appuient cet avis. Plusieurs d'entre eux sont impliqués directement auprès des comités des usagers par mission et de résidents.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sentiments les plus distingués.



Louise Bourgeois
Présidente de la FMPDAQ



Martine Quessy
Présidente de la FQA